

FILTRAGE DU NET: L'ÉCOLE A PRIS L'OPTION AUTRUCHE

LE 7 OCTOBRE 2010 SABINE BLANC

Alors que la maîtrise du Net est un enjeu d'éducation important, le contrôle des sites dans les établissements semblent aller au-delà du simple respect de la loi, et sans qu'une politique pédagogique nationale ambitieuse soit mise en œuvre.

Introduit dans la loi de 2005, le **socle commun** de connaissances et de compétences voulu par l'Éducation nationale



“constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.”



Y figure *“la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication : chaque élève apprend à faire un usage responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'acquisition du Brevet informatique et Internet (B2i) est nécessaire à l'obtention, en fin de troisième, du Diplôme national du brevet (D.N.B.).”*

Et c'est là que le bât blesse : la politique de filtrage mise en place dans les académies et établissements ne semble pas aller dans ce sens. Si l'Éducation nationale **stipule** à juste titre que *“le développement de l'usage de l'internet [...] doit s'accompagner des mesures de formation et de contrôle permettant d'assurer la sécurité des citoyens et notamment des mineurs”*, il est courant que le filtrage dépasse le simple respect de la loi. Quant à la formation...

La politique de l'autruche serait plutôt la tendance, à des degrés variables selon les académies voire les établissements.

Plusieurs niveaux de gestion

Comment marche le filtrage? Il n'y a pas de politique nationale mais une gestion sur trois niveaux. Premier étage, les **black lists de l'Université Toulouse 1 Capitole**. Elles servent de référence en attendant une hypothétique liste nationale annoncée mais toujours pas mise en place. Pour le moment, c'est vers celle de Toulouse qu'elle dirige de fait.

Aux manettes, Fabrice Prigent, responsable service système. Il est à l'origine de cette liste, la première du genre en France : *“Avant que je ne la commence, on trouvait des listes anglo-saxonne, explique-t-il. L'éducation nationale s'est rendue compte que les gens utilisaient la mienne, le ministère m'a contacté pour qu'elle soit liste de référence.”*

Visiblement habitué à des remarques suspicieuses sur le terme “black list”, Fabrice souligne qu'il s'agit plutôt d'une *“catégorisation”* et qu'il exécute ce qu'on lui demande, point barre.

Exemple:



la catégorie blog est une demande du ministère, car certains étaient inquiets. C'est une catégorie compliquée, on va trouver de tout, je l'ai rempli avec les grands blogs



Quelle est la pertinence d'un tel classement, qui plus est lorsque la peur motive la décision? N'y aurait pas en arrière-plan un a priori défavorable envers le blog ? Du coup, c'est un fourre-tout hétéroclite qui va de Skyblog à blogs.nouvelobs.com en passant par... Facebook. On y trouve même des sites nominatifs, comme **bribri-au-coeur-dange** (sic). S'agit-il de la production d'une adolescente qui a eu le malheur de se connecter de son établissement ? Mystère...

Fabrice Prigent indique également:

“

C'est vrai que c'est un filtre Internet, il a surtout pour fonction de bloquer.

”

Il y a forcément une vérification, *“de nombreux plaisantins s'amusant à envoyer n'importe quoi par l'**interface de mise à jour** .”* Tant qu'il y en a pas trop, la vérification rapide suffit mais c'est lui qui prend la décision finale : *“Je n'ai personne d'autre.”*

Personne d'autre mais outil, , **pornperl**, qui évalue les contenus listés *adult* (*“les sites adultes allant de l'érotique à la pornographie dure”*), qui constituent la liste la plus fournie. Si la note donnée par Pornperl est haute, le site est directement blacklisté, sinon, Fabrice vérifie. *“Le doute profite à la protection”*, précise-t-il. Il est parfois contacté directement par des gens qui lui signalent une correction.

Quel est le profil de ces contributeurs? *“Il ne s'agit pas des professeurs mais de gens comme moi, des responsables informatiques en réseau qui trouvent pertinent d'alimenter la liste. Cet ensemble d'utilisateurs-contributeurs fait que cette liste semble correspondre à la majorité des besoins”*, juge-t-il. Il dit apprécier la philosophie du livre *“par pragmatisme : c'est mieux de répartir la tâche et les regards.”*

Sauf que les regards ne semblent en l'occurrence pas vraiment partagés.



Une gestion fine... à condition de s'en occuper

L'enjeu se situe en fait aux niveaux inférieurs : les outils disponibles permettent une gestion fine, poste par poste, par tranche horaire. Outre les listes de Toulouse, il est possible de rajouter au niveau local un blocage par mots-clés, dont on connaît la limite : *“sexe”* peut tout aussi bien être une requête pleine d'hormones que studieuse, dans le cadre d'un cours de sciences naturelles. Enfin, un site en particulier peut également être intégré dans le système de blocage, au cas par cas.

Il existe **plusieurs systèmes**. **DIR300-ENR** est plutôt recommandé dans les écoles primaires et les petits établissements. Dans le secondaire et les universités, deux systèmes officiels sont utilisés. Entre les deux c'est une "guerre" feutrée. D'un côté, on a le **SLIS**, développé par l'académie de Grenoble. Premier pare-feu scolaire conçu dans un but pédagogique, il existe depuis 1998. "C'est un outil développé de la base, en lien avec les pédagogues", avance Philippe Paget, responsable SLIS à Grenoble.

En face, le système **EOLE AMON**, poussé par le ministère et développé par des "techos", à partir de 2000. Des techos accusés de développer un outil à visée administrative, rigide, aux fonctions insuffisantes, qui ne serait pas adapté aux besoins pédagogiques. Un point de vue que réfute bien entendu le camps adverse. Cédric Frayssinet, enseignant, s'occupe des réseaux informatique dans les collèges et lycées de l'académie de Lyon. Il estime que "les différences tendent à se réduire. SLIS est peut-être plus fin, mais plus complexe aussi. Il n'y a pas de grosses différences."

Une judiciarisation qui favorise le principe de précaution

Si l'école pose des objectifs en matière d'Internet, il existe en face des lois. *De jure*, la pornographie est interdite au moins de 18 ans, on ne peut proférer des propos racistes, faire l'apologie du nazisme... Certaines CGU posent des restrictions à l'usage: Facebook est interdit au moins de 13 ans, ce qui en interdit *de jure* l'usage par des 6ème et des 5ème...

En cas de pépin, la responsabilité en revient au chef d'établissement et éventuellement au professeur. Dans un contexte de judiciarisation -certains parents ont le procès facile-, "on devient parano", analyse Aka, professeur de mathématiques et membre de **Framasoft**, le filtrage est l'exemple d'une dérive liée au principe de précaution poussée à l'extrême." Si on lui demande ce qu'il ferait s'il était chef d'établissement, il répond : "le filtrage, pour avoir la paix". Mais comme professeur, c'est l'ouverture qu'il préfère sans barguigner. Il cite l'exemple d'un de ces anciens établissements dont les élèves avaient créés un groupe "je hais tel professeur". Les faits n'avaient pas eu lieu dans l'établissement, n'empêche, c'est Facebook dans son entier qui a été banni.

Il souligne aussi le rôle des médias mainstream dans la crainte liée à l'Internet, toujours prompts à monter en épingle des faits divers anecdotiques. Un peu de bon sens, comme le demande Jean-Marc Manach¹ :



lit-on, dans le même temps, [...] "violée à cause d'un bistrot", "licencié à cause de Facebook" ?



"Le respect de la loi est d'abord le même que le FAI -obligation de conserver les traces pendant un an et de les fournir sur requête-, complète **Bruno Devauchelle**, formateur chercheur au **CEPEC** (Centre d'Études Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil) de Lyon, spécialiste des TICE. C'est aussi ce qui concerne l'accès des jeunes aux contenus, mais là les choses sont beaucoup plus floues sur la loi. Là encore filtrage est trop restrictif (cf sécurité, contrôle, suivi, etc.)."

Luc Bourdot, qui travaille sur AMON, justifie aussi cette prudence a priori : "Il y a une absence de séparation entre vie privée et vie professionnelle (en l'occurrence scolaire, NDLR). On a donné tôt un e-mail aux élèves. Dessus, l'élève mineur peut recevoir des messages à caractère privé si l'outil est ouvert sur l'extérieur, ce qui peut poser problème."

"Tant que la sécurité est assurée, c'est le principal", analyse Philippe Paget. Il se souvient d'une journée de formation assurée par un cabinet de consultants d'avocats : "Bloquez tout vous serez tranquille en cas de problème", voilà le discours général". Ce à quoi les développeurs de SLIS répondent : "trouvez-nous le texte de loi qui correspond". Pas facile, en l'absence de jurisprudence consistante... Grenoble, "qui passe pour des non-conformistes" selon Philippe Paget, "bloque a minima", juste ce qu'il faut pour respecter la loi dans le domaine.

Absence de politique nationale

La situation est clairement variable dans les académies et les établissements. "Dans les

académies, cela peut changer d'une semaine à l'autre. C'est décidé par quelqu'un à qui on a confié les clés mais qui souvent n'y connaît rien, indique Michel Guillou, **adjoint au Conseiller TICE du Recteur de l'Académie de Versailles**. *Lorsqu'AMON est en place, il est alors beaucoup plus difficile de changer les réglages par défaut. Il s'agit souvent d'un local fermé à clé sous la responsabilité du chef d'établissement. S'il n'est pas sensibilisé à ces enjeux, le réglage est effectué une fois pour toute. Dans 95 % des cas, la liste de Toulouse est prise, sans y toucher. C'est une solution de confort.*"

"Le degré de délégation varie, les académies verrouillent plus ou moins", explique Luc Bourdot. Ce n'est pas qu'AMON n'est pas adapté mais qu'on ne laisse pas la main. Le système permet de plus verrouiller au niveau académique, pour des questions d'optimisation. Mais nous, on milite pour la délégation." Il souligne également que de leur côté, ils ont fait ce travail de formation et ont beaucoup communiqué.

Les professeurs, si l'on en croit les différentes personnes interrogées, ne mettent pas beaucoup le nez sous le capot, pour des raisons diverses. *"Je n'ai pas l'impression qu'il soient beaucoup avertis sur le filtrage, qu'ils sachent qu'ils peuvent agir dessus. Beaucoup pensent qu'ils ne peuvent pas",* pense Fabrice Prigent. *"Je prends, je coche tout et ça va'se disent-ils, et tant que ça se plaint pas trop, on ne change pas."* Un point de vue confirmé par Michel Guillou : *"1% sait qu'il y a des listes, et parmi eux, 1% que les listes peuvent être changées."*

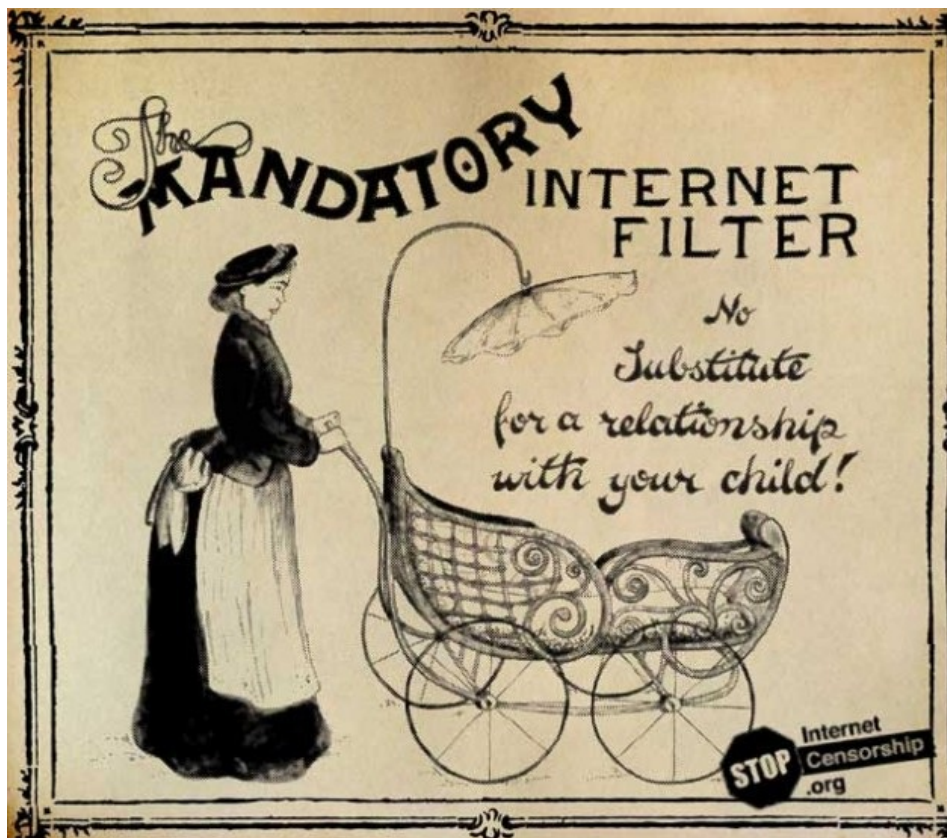
"Les enseignants ne se mêlent pas de cela car ce sont les informaticiens qui, la plupart du temps, imposent leur vue au nom de la 'sécurité', terme qui englobe filtrage (contenus et virus) contrôle (surveillance des flux et log) et suivi (surveillance en temps réel de certains flux, parfois sans respect de la loi)", estime Bruno Devauchelle.

Anne Delineau, coordonnatrice académique CLEMI de Poitiers, nuance : *"Les professeurs râlent mais font avec"*. Il faut dire qu'ils ont d'autres chats à fouetter. Elle souligne aussi la lourdeur de la procédure dans son académie : *"un professeur doit demander au chef d'établissement qui transmet à la DIR (Division Informatique et Réseau)"* Nous avons demandé à ce que cela soit allégé mais c'est resté en l'état."

"Le filtrage la majorité du temps, du moins dans les lycées, c'est les professeurs qui s'occupent de l'informatique qui gèrent, alors c'est plus difficile de faire ça finement, il faut prendre du temps, il faut être à la demande des professeurs, bref, on n'est pas forcément assez disponible pour filtrer finement, détaille Cédric Frayssinet à propos de son académie. Du coup, c'est plutôt un filtrage global par établissement, quand ce n'est pas tous les collègues d'un département entier, ce qui est le cas dans le Rhône : Facebook est interdit, administration et élèves compris. Un Facebook filtré pour des raisons de bande passante.

Car l'intérêt supposé de l'élève et la loi ne sont pas les seuls paramètres pris en compte : l'aspect financier pèse aussi. Certains sites, gourmands en bande passante, peuvent être bloqués pour des raisons d'économie. Les conseils généraux, en charge des collèges, et les régions, en charge des lycées, n'apprécient pas forcément de rallonger la note pour permettre de surfer sur des sites qu'ils ne perçoivent pas forcément comme des outils pédagogiques mais plutôt comme un loisir. Et tant pis pour le professeur d'histoire qui a besoin d'une vidéo sur YouTube pour son cours.

Retour dans l'académie de Lyon. Chaque lycée a son réglage, l'administrateur réseau, qui est aussi un professeur, bloque tel ou tel site à la demande des professeurs. *"C'est essentiellement les documentalistes qui s'intéressent au sujet parce que dans les CDI il y a pas mal de postes en accès libre en midi et deux, ou pendant les pauses. Ils sont plus au fait des usages que les profs, qui sont dans les classes et surveillent leurs élèves. Le blocage global est problématique pour l'éducation numérique,* rajoute-t-il, conscient des enjeux, comme l'usage des réseaux sociaux par exemple. *Parfois des associations viennent dans les collèges, ce tout ou rien est gênant."*



Et si on formait ?

Car c'est là la vraie question. Le guide pratique de l'accès à Internet affirme que *"toute mise à disposition de documents suppose un choix et donc une sélection dans le fond comme dans la forme vers l'intérêt de l'élève."* Quel est l'intérêt de l'élève ? Le mettre dans une bulle artificielle, sans lui donner les moyens d'apprendre à maîtriser les outils ? Inciter à hacker les outils dans un but pédagogique ? La circulaire du 18 février 2004 réaffirme *"le rôle majeur de l'école pour lutter contre la fracture numérique et proposer un accès à ce savoir pour tous nos élèves."* On sait l'importance d'une bonne gestion de l'e-reputation, par exemple. Pour aider les jeunes à maîtriser cette dimension, l'Éducation nationale choisit de blacklister Facebook et Twitter.

Michel Guillou déplore ainsi l'absence de *"réflexion cohérente sur les enjeux de l'éducation aux médias. Celle-ci est encore trop axée sur les outils anciens, radio, télévision, PQR. Les plus sensibilisés sont les documentalistes. Actuellement, c'est une politique de l'autruche, on pense que le travail est fait vis-à-vis des parents parce que les tuyaux sont protégés, mais on ne se pose pas les vraies questions."*

Aka va dans ce sens : *"Il n'y a pas de discussion avec les acteurs , dénonce-t-il. Tout se fait en haut, dans une logique top-down."* S'il confirme une absence générale d'intérêt, ce constat est logique selon lui vu ce contexte : *"c'est le serpent qui se mord la queue"* . Il en appelle du coup à un débat transparent :



ouvrons un espace de discussion sur le filtrage !



La vraie question pour lui, c'est : *"Quelles conséquences pour les enfants ?"* À l'écouter, on est en droit de penser que les risques d'un filtrage excessif sont peut-être plus forts que ceux liés à une trop grande ouverture des vannes. *"Aujourd'hui les gamins sont démunis"* , explique-t-il. Pour être nés avec une souris dans les mains, les enfants et les ados d'aujourd'hui n'en sont pas pour autant des digital literacy... La fracture numérique n'est pas qu'une question d'équipement mais aussi d'alphabétisation. Si l'école ne la prend pas en charge cette alphabétisation ? Et si filtrer il faut, car cela peut effectivement être utile dans certains contextes, *"expliquer les raisons"* , souligne Aka.



La pédagogie, c'est le parent pauvre



résume Philippe Paget. Lui estime que l'académie de Grenoble est bien lotie car les enseignants ont été sensibilisés au filtrage : *"Ils savent qu'ils peuvent jouer sur la bride."*

"Il ne faut pas se mettre la tête dans le sac, l'Éducation nationale devrait former dans un environnement sécurisé à l'intérieur de la communauté éducative," prône lui Luc Bourdot, soulignant qu'ils disposent de tels outils. Mais quid de l'élève une fois qu'il est chez lui devant son ordinateur ?

Anne Delineau pointe aussi le manque de moyens humains : éduquer, cela demande du temps et des hommes formés. Dans le contexte de réduction de postes, pas sûr que ce manque soit comblé...

Cédric Frayssinet indique aussi que le filtrage par identifiant, qui permet de filtrer par profil, qui arrive petit à petit, devrait améliorer la situation. In fine, chaque professeur gérerait le filtrage comme il l'entend dans sa classe. Mais règle-t-il la question de l'éducation...

Contourner le blocage ?

Rajoutons que le blocage d'un site reste toujours relatif. (Re)prenons Facebook le honni : *"Je me suis rendu compte que Facebook était beaucoup plus présent que je ne le pensais : des sites y font appel avec du javascript, il était donc quand même visible"*, détaille Fabrice Prigent. Ce genre de question posée **sur un forum** incite aussi à se poser des questions : *"bonjour, nos élèves ont trouvé la faille pour accéder à certains sites bloqués par le SLIS, (ex FACEBOOK), il suffit de rajouter un "s" au http. je n'ai pas réussi à bloquer cette faille sur le slis. Je pose donc ma question : comment bloquer un site en https ?"*

De quoi nuancer ces propos de Fabrice Prigent : *"Contourner, c'est toujours envisageable. C'est le principe de la ceinture de sécurité, elle protège quelqu'un qui va pas chercher à aller trop loin. Je pense que c'est suffisamment compliqué pour que les enfants n'y arrivent pas."*

On notera au passage le parallèle avec la prévention routière, sans nuance, est symptomatique d'une politique qui ne fait pas dans la dentelle : entre un blog nazi et Facebook, il y a une échelle de danger... Il existe aussi une chose merveilleuse qui s'appelle l'Internet mobile, c'est une tendance lourde, qui permet, ô merveille, de se connecter à YouPorn des toilettes.

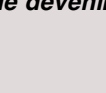
En guise d'éducation, le fameux B2i n'est **qu'une coquille vide guère significative**, attribué en mode presque automatique puisque sa validation est obligatoire pour avoir le brevet. Du coup, le taureau est pris en main par les cornes au petit bonheur la chance, au hasard de la bonne volonté des professeurs, de leur temps, de leur appétence pour le sujet. Et pendant ce temps, nos voisins allemands vont **enseigner** la protection de la vie privée dans certains Länder.

Les annonces d'un certain François Fillon en 2004 semblent donc être restées au stade de la bonne parole incantatoire : *"Aussi performants que puissent être les dispositifs de filtrage, ils demandent à être accompagnés de mesures de formation, de sensibilisation et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernées; une solution efficace dans le domaine de la sécurité ne peut se concevoir sans l'implication des utilisateurs. Les usagers, personnels de l'Éducation nationale et élèves, doivent être informés des spécificités de l'Internet. Cette sensibilisation et responsabilisation, qui est déjà largement engagée dans les académies, est une étape indispensable à une utilisation citoyenne de l'Internet. Elle demeure une nécessité et le fondement d'une véritable prise de conscience des problèmes éventuels."*

Concluons par une citation amusante au vue de ce panorama, du même François Fillon :



"Je vous remercie d'apporter ainsi à nos élèves les moyens de devenir des citoyens éclairés de la société numérique"





Pour ceux que les détails techniques intéressent, voici les **schémas de principe pour l'académie de Lyon**.

À lire aussi : **Hacker la pédagogie**

Crédits photos CC Flickr **happy via, Extra Ketchup**

1. La vie, privée, un problème de vieux cons ?, Editions FYP, p 47 [↗]

MATCHEUX

le 10 octobre 2010 - 22:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,
 Reponsable de la gestion réseau de mon lycée, le filtrage y est essentiellement un moyen de limiter l'utilisation abusive de la bande passante car Facebook est très gourmand.
 Il est vrai qu'on nous le conseil aussi comme un parapluie et non comme une protection des mineurs. "J'ai fait ce qui était en mon pouvoir pour limiter l'accès à des sites interdits".
 Les enseignants et les élèves de lycée ne sont pas dupes, il existe toujours des moyens de contourner.
 j'essaie dans mes cours, de faire un point sur les licences d'utilisation (en leur parlant de CreativeCommons) et les profs de français et d'histoire travaillent beaucoup sur les résultats d'une recherche. Même si le B2I n'est pas encore mis en place chez nous.
 Voilà. Le filtrage protège surtout les responsables. Pas les enfants.

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

G. SOGLIUZZO

le 14 mars 2011 - 14:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour
 Article fort intéressant qui pose la question, essentielle, de la formation des élèves aux nouveaux médias d'information... Quel dommage, toutefois, qu'il ne soit pas fait mention des professeurs-documentalistes, enseignants du second degré recrutés par CAPES, et dont c'est précisément le métier ! Et qui ont, face à ce genre de principes, filtrage et d'autres de même logique, bien du mal à faire leur boulot...

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

SABINE BLANC

le 14 mars 2011 - 19:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui, vous avez tout à fait raison, mea culpa :) De façon générale, cela fait partie des personnes qui ont une veille très intéressante sur le numérique à l'école.
 Sabine

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

4 pings

Cactus Acide » L'observatoire du neuromancien » L'observatoire du neuromancien 10/07/2010 le 8 octobre 2010 - 0:32

[...] Filtrage du Net: l'école a pris l'option autruche » Article » OWNI, Digital Journalism [...]

Apprendre à marcher sur l'Autoroute « solution de continuité le 14 octobre 2010 - 15:57

[...] cela dont ils ont le plus besoin. Refusons la politique de l'autruche que dénonce ici Sabine Blanc. Qu'en pensez-vous [...]

[Photos de russie](#) le 15 octobre 2010 - 21:26

Censure du Net avec Acta...

J'ai trouvé votre site intéressant donc j'ai fais un trackback vers le mien :)....

Filtrage du Net: l'école a pris l'option autruche | EMPLOCI le 29 octobre 2010 - 13:53

*[...] >>LIRE L'ARTICLE « FILTRAGE DU NET : L'ECOLE A PRIS L'OPTION AUTR...
[Translate] [...]*

Préoccupations d'un étudiant du secondaire | Mario tout de go le 9 décembre 2011 - 23:46

[...] scolaires qui pratiquent le blocage, je me dis qu'ils doivent bien avoir une bonne raison de jouer à l'autruche. Façon de composer avec la pression de certains parents qui se méfient d'Internet (mais qui [...])